

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DAC 286 Subvention (10.000 euros) à l'association Fédération Musicale de Paris.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Fédération Musicale de Paris au titre de ses activités en 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association Fédération Musicale de Paris, 22, rue Deparcieux, 75014 Paris, au titre de ses activités en 2021. 2021_04678 /28002.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO